

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2024 PAEE 2 - 049

RACCORDEMENT ELECTRIQUE C4 INFERIEUR A 120 KVA
19 GRAND'RUE
POLE AMENAGEMENT DE L'ESPACE, ENVIRONNEMENT

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L2122-22 et L.2122-23,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Considérant la nécessité de raccorder la future maison médicale au réseau électrique,

Vu le devis d'ENEDIS situé 106 chemin Saint Gabriel à AVIGNON (84),

DECIDE

Article 1 : d'accepter le devis présenté par ENEDIS situé 106 chemin Saint Gabriel à AVIGNON (84) pour un raccordement C4 inférieur à 120 KVA de la future maison médicale au réseau électrique pour un montant de 4 353,60 euros HT, soit un montant de 5.224,32 euros TTC,

Article 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entreprise,

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse, à Monsieur Le Trésorier Principal de Monteux et notifié à l'intéressé.

Malaucène, le 19/03/2024

Monsieur le Maire



Publiée le 05 avril 2024

F. TENON

Publication	Transmission	Notification

--	--